

# **Le Sahara marocain et la responsabilité historique**

Tout observateur qui s'aviserait de jeter un regard rétrospectif sur le Grand Sahara durant les trois derniers siècles, s'apercevra d'une effervescence politique brûlante ou d'une situation sociale au bord de l'explosion dans la région.

Si la période de la guerre froide qui a suivi la seconde guerre mondiale avait consacré les divisions politiques des pays africains hérités de l'ère coloniale, la chute du mur de Berlin en l'an 1989, à quant à elle, replacé l'espace saharien dans le giron politique, avec entre autres, la situation conflictuelle à la frontière égypto-soudanaise, qui a été le prolongement aux affrontements sanglants dans la corne de l'Afrique (Ethiopie, Erythrée, Somalie) ou encore au conflit frontalier entre la Libye et le Tchad.

Alors que l'Algérie était plongée dans la décade du sang au point que les implications de cette situation menaçaient jusqu'aux fondements mêmes de l'Etat, ce qui a, chemin faisant, aidé et encouragé la Kabylie à revendiquer ouvertement son indépendance, les Touaregs et les Arabes d'Azouad, repartis tout au long de la frontière Algérie-Mali-Mauritanie, s'étaient soulevés dans l'optique de l'indépendance.

C'est au creuset de ces circonstances internationales et régionales qu'est apparu le problème du Sahara estampillé dans le vocabulaire international comme étant le problème du Sahara occidental.

Dans le sillage de ces mêmes circonstances, il a été catalogué comme étant un élément de tout un chapelet de tensions qui embrasent le Sahara dans son ensemble, de l'Atlantique à la Mer rouge.

Par référence aux données historiques établies et avérées, le prolongement saharien de l'Etat marocain ancestral, ne devrait à priori prêter à aucune discussion, encore moins à un

quelconque problème, à l'inverse des frontières, pièce par pièce, conçues par le colonialisme européen sur le flanc saharien, aux autres pays du Nord africain (particulièrement les frontières sahariennes de la Libye et de l'Algérie), et qui se prêtaient de toute évidence au jeu de l'affrontement politique international<sup>1</sup>.

Pourquoi donc la question du Sahara marocain était-elle restée posée alors que, jusqu'à nouvel ordre, on ferme les yeux sur d'autres parties du Sahara des pays Nord-Africains ?<sup>2</sup>.

Laissons de côté les développements qu'a connus la question du Sahara que les spécialistes, les acteurs et les observateurs de la politique internationale<sup>3</sup> appréhendent fort bien, pour nous atteler à l'histoire même du Sahara atlantique, s'étendant de Tarfaya au fleuve Sénégal avant la période coloniale du début du 20<sup>ème</sup> siècle. Mais cette démarche, pour autant qu'elle pourrait faire la lumière sur bien des points, soulève un grand problème, qui consiste en l'insuffisance des témoignages historiques locaux et, par conséquent, des données qui en résulteraient.

## **1/ Processus de l'écriture de l'histoire portant sur le Sahara atlantique**

Si nous enjambons les époques lointaines dont l'exploration nécessite le recours à des techniques de recherches archéologiques et autres techniques semblables, telle la toponymie, l'on constate, que la première période de l'histoire, tout comme c'est le cas pour les derniers siècles

---

<sup>1</sup> Il semble que le programme du président algérien, Monsieur Abdelaziz Bouteflika et de son gouvernement, traduit de manière profonde la portée et la gravité du problème au regard des importantes lignes de crédit figurant dans le budget de l'Etat pour le développement des régions sahariennes de l'Etat algérien et pour les relier par tous les moyens disponibles aux autres régions du littoral méditerranéen où vit la majorité des populations du pays.

<sup>2</sup> Nul doute que le jeu des intérêts au plan international et les impératifs de la guerre froide, en plus des besoins des marchés internationaux en gisements de pétrole africains (Libye, Algérie, Nigeria et Tchad tout récemment) ainsi que l'implication de l'Egypte dans le problème du proche orient (question palestinienne), sont autant d'éléments qui ont un rôle primordial dans l'assouplissement de la tension au flanc saharien des pays nord africains précités. Ces données conjoncturelles ne peuvent cependant concourir à la disparition des raisons devant mener à une explosion politique à l'avenir dès lors que seront réunies les circonstances internationales à une telle situation. La tension née de la répartition des quotas en eau entre les pays que traverse le Nil avec ses divers affluents, et la guerre contre le terrorisme augurent de ce que nous prévoyons.

<sup>3</sup> Voir :

Georges Vedel (sous la direction) « Edification d'un Etat moderne : le Maroc de Hassan II », Paris, Albin Michel 1986. Abdelkhaleq Benramdane, « Le Sahara occidental : Enjeu maghrébin », Paris, Karthala, 1992.

précédant le début de l'ère chrétienne, ne nous offrent, en guise de témoignages historiquement consignés sur l'espace saharien, que des données parcimonieuses, puisque nous ne disposons en la matière, que de quelques résidus des textes latins légués par Hérodote ou Saloster, textes qui se prêtent à de nombreuses lectures et interprétations. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, les analystes ne s'y réfèrent souvent qu'à titre indicatif sans plus.

Avec la venue de l'Islam en terre marocaine et sa consolidation dans la région durant le 8<sup>ème</sup> siècle, les témoignages arabes sur l'espace saharien commençaient à pleuvoir, apportant des données d'une richesse exceptionnelle.

Au départ, et jusqu'au 10<sup>ème</sup> siècle, tout venait du Machrek (Ibn Haoukal, Ibn Abdelhakam et Massaoudi). La production version marocaine a été relancée par la suite, avec des références aux écrits d'un certain nombre d'historiens, de géographes, d'hommes de lettres, et d'encyclopédistes du Machrek, tels El-Amri ou Al-Kalkchindi.

Parmi les noms marocains prestigieux qui ont monopolisé la quasi-totalité de ce que nous savons sur la région entre le 11<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> siècle, figurent Al-Bekri, El-Idrissi, Ibn Said Al-Maghri, Ibn Aadri, Ibn Abi-Zaraa et Ibn Batouta.

Nous étions chanceux à la constatation que les écrits d'Ibn Khaldoun durant le dernier quart du 14<sup>ème</sup> siècle, aient tenté de rassembler la quasi-totalité des éléments et données arabes portant aussi bien sur la géographie et l'histoire de l'espace du Sahara atlantique, que sur les activités de ses tribus entre le 8<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> siècle.

Tandis que les récits arabes déclinaient, à l'exception de la période de production de Léon l'africain au début du 16<sup>ème</sup> siècle, la relation ibérique des faits s'est métamorphosée en une dynamique de découvertes géographiques durant le 15<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup> siècle, prenant la tête des écrits historiques les plus importants sur le Sahara atlantique.

Les témoignages européens ont ainsi maintenu leur domination tout au long des siècles suivants jusqu'à la fin du

19<sup>ème</sup> siècle, et ce à travers des écrits hollandais, danois, français, britanniques et autres<sup>4</sup>.

A voir la liste des écrits sur l'histoire du Sahara atlantique, nul ne peut s'empêcher de constater que la plus grande partie de ces écrits n'était pas d'origine locale<sup>5</sup>.

A l'exception du legs de cheikh Mohamed Al-Yadali (1685-1753), nous n'avons disposé de témoignages historiques locaux pertinents qu'au tout début du 20<sup>ème</sup> siècle, lorsque certains esprits éclairés, encouragés par des personnalités de l'administration coloniale, se sont résolus à accorder à cette question l'importance qu'elle mérite.

Cheikh Sidi Baba s'est d'ailleurs étonné de cette situation choquante en traitant de l'histoire des Emirats d'« Idouich » et de « Machdaf ». Il s'y est arrêté avec beaucoup d'émotion, celle-là même que ressentent aujourd'hui chercheurs et analystes.

Sur ce point, il affirme : « J'étais étonné comment les Ouléma et les hommes de lettres de cette terre +Baidane+ sahraouie marocaine, n'aient pu s'intéresser, vu leur mérite et leur noblesse, à l'histoire de cette terre, pour la consigner dans de remarquables ouvrages, au regard de l'abondance des événements et des hauts faits qui s'y sont déroulés et qui requièrent des écrits, et en considération du grand nombre d'illustres personnages de divers horizons qui y vivaient et dont les témoignages sur sa grandeur, ne devaient guère tomber dans l'oubli : si de cette époque, j'avais trouvé un ouvrage sur lequel je pourrai m'appuyer, j'en aurai noté tout ce qui y est désigné du doigt »<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Il est rapporté dans certains écrits soudanais, quelques enseignements superficiels sur l'espace saharien ou portant sur les relations du Maroc avec le Soudan. Nous en trouvons quelques éléments dans « L'histoire d'Al-Fettach » de Asrate Kaate, dans « L'histoire du Soudan » de Abderrahman Saaidi, et dans « Tadkirate Annissiane » d'un auteur inconnu.

<sup>5</sup> Un grand nombre de chercheurs pensent que les témoignages dont nous disposons ne sont autres que ceux de citadins sur les populations du Sahara. Une telle assertion nous interpelle sur les différences entre le mode de vie et la culture des citadins, et le mode de vie et la culture de la gente du Sahara. La généralisation de ces témoignages ou leur retrait, aux périodes précédant la fin du 18<sup>ème</sup> siècle et peut être bien après, requiert vigilance et retenue.

<sup>6</sup> Voir Moukaddimate Mohamedhen Ould Babah dans son analyse des textes d'Al-Yadali : Cheikh Mohamed Al-Yadali, « Textes de l'histoire mauritanienne : chiyam zaouaya, Amr El-Wali Nasser Eddine, Rissalat Annasiha », Tunis, Bayt Al-Hikma 1990. Analyse : Mohamedhen Ould Babah, pages 19-54. Cheikh Sidi Babah Ould Cheikh Sidi (décédé en 1924), Emirats d'Idouich et de Machdof (étude dans l'histoire politique mauritanienne), Nouakchott : Institut pédagogique national. Société des ouvrages islamiques/Mauritanie. Etude et analyse : Yzid Bih Ben Mohammed Mahmoud, pp 91-92.

Nul doute que quiconque adopterait une approche simpliste, reprocherait aux tribus sahraouies leur négligence et s'adonnerait, peut-être, à un travail d'évaluation et d'appréciation de cette négligence, plutôt que de mener une réflexion pour en saisir les tenants et les aboutissants.

## **2/ Ce que nous savons sur le Sahara atlantique durant le premier millénaire**

Au 3<sup>ème</sup> siècle, le recours au chameau comme moyen de transport par les tribus amazigh de Znata et Senhaja réparties dans la partie occidentale de grand Sahara, était l'événement majeur dans l'histoire de la région.

Nul doute que ce recours à grande échelle a eu un grand impact sur l'organisation des flux commerciaux entre les deux rives du Sahara durant les six premiers siècles.

La situation qui prévalait, nécessitait de toute évidence une certaine organisation politique à même de sauvegarder la sécurité des hommes et du commerce auquel ils s'adonnent, ce qui a incité les chefs des tribus senhaja à s'inscrire dans cette même dynamique.

C'est ainsi qu'est apparu le système des alliances politiques tribales, tel qu'il a été évoqué par Al-Bekri, Ibn Abi-Zaraa, Ibn Aadari, Ibn Samak Al-Aamili, et bien d'autres<sup>7</sup>.

Il est probable que les défis majeurs qu'imposent la nature et le climat du Sahara, ont pesé de tout leur poids sur le système des alliances politiques tribales qui a connu, par conséquent, de nombreux développements dont nous ne savons que très peu de choses.

En la matière, les données dont nous disposons sont pauvres ou dépourvues de toute consistance, nous conduisant à conclure que ces développements variaient entre l'échec chronique et la réussite furtive.

---

<sup>7</sup> La plupart des textes historiques en rapport avec la question ont été rassemblés par Joseph Cuoq dans son recueil et les a traduits en langue française en les assortissant de précisions et de commentaires. Voir :

Cuoq (J.), Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du 8<sup>ème</sup> au 16<sup>ème</sup> siècle (Bilad Al-Sudan), Paris, CNRS, 2 éd, 1985.

Il apparaît que la propagation de la Daawa islamique au sein des tribus Senhaja au cours du troisième siècle de l'hégire, a donné lieu à des circonstances propices à une telle unité politique. Elles n'étaient cependant pas suffisantes pour venir à bout du caractère nuisible des conditions qui brident l'activité humaine, et qui sont inhérentes à l'austérité de la nature du Sahara.

Il semble bien que les développements que connaîtra le mouvement Almoravide, issu du troisième bloc senhaji, témoignent de ce que nous présumons<sup>8</sup>.

### **3/ Le Sahara atlantique : de Abdellah Ibn Yassine à Nasser Eddine.**

Au début du second millénaire, le deuxième bloc Senhaji était en état de déliquescence, mais la direction Senhajie était consciente de la nécessité d'une organisation politique pour pouvoir profiter des revenus du commerce saharien entrepris par caravanes, et pour être en phase avec les développements importants que connaît le commerce à l'époque.

C'est ainsi qu'ils ont pu rebondir pour la troisième fois avec un socle religieux solide, pour constituer un bloc regroupant la quasi-totalité des tribus Senhaja, et pour réunir les moyens devant leur permettre d'atteindre leur objectif.

Pour ce faire, ils ont fait appel à un Fquih du Souss en l'an 1039, en l'occurrence Abdellah Ibn Yassine Al-Jazouli, disciple de Ouajaj Ben Zellou Lamti, cheikh de Ribat Nfiss.

Cette donnée historique témoigne de la symbiose tribale, religieuse et spirituelle entre l'espace saharien et ses prolongements marocains avec le Souss. Il en va de même pour les orientations qui étaient à la base des tendances politiques et religieuses de l'Imam Abdellah Ibn Yassine après le succès de ses prédications, et la naissance du mouvement Almoravide,

---

<sup>8</sup> En ce qui concerne les développements du mouvement Almoravide dans son étape saharienne, voir : Ahmed Achoukri : « Le royaume du Ghana et ses relations avec le mouvement Almoravide (Est-ce vrai que les Almoravides ont conquis le Ghana ?) ». Rabat, publications de l'Institut des études africaines 1997.

qui nous indiquent l'ampleur des liens organiques et vitaux sur plusieurs plans entre ces deux espaces (Sahara et Souss).

Les références dont nous disposons indiquent que la Direction du bloc senhaji penchait beaucoup plus vers le nord que vers le sud<sup>9</sup>.

La plus importante action politique menée par l'Imam et ses successeurs en direction du sud (Royaume de Ghana et Bilad Soudan de manière générale), n'était en effet qu'une tentative pour le recouvrement de la souveraineté des senhaja sur oudghichte en l'an 446 de l'hégire, alors que toute l'attention de la direction des Almoravides, était portée sur Sijilmassa, Souss et Tamesna qui étaient le fief des Berghouata.

Ces penchants apparaissent beaucoup plus clairement chez la direction Almoravide dans son action tendant à la fondation de Marrakech en l'an 1070 environ, et à sa résolution à en faire la capitale de son Etat naissant à l'époque de Youssef Ibn Tachfine.

L'abdication d'Abou Bakr Ibn Omar au profit de son cousin Youssef en l'an 1061, était venue corroborer et encourager ce choix.

Si la relation de l'histoire de l'Etat marocain entre le 11<sup>ème</sup> et le 17<sup>ème</sup> siècle<sup>10</sup> a négligé l'espace saharien, à l'exception de

---

<sup>9</sup> C'est ce que traduisent les orientations de l'Imam Abdallah Ibn Yassine et de son successeur l'Emir Abou Bakr Ibn Omar. Au niveau de la base, « le mode de déploiement de la tribu senhaje : Massoufa », tel que présenté par des écrits de référence arabes jusqu'au 17<sup>ème</sup> siècle, en donne une meilleure illustration. La carte de leur répartition géographique nous amène de leurs positions sahariennes connues, à la plupart des régions du Maroc des Almoravides, y compris l'Andalousie. A partir du 13<sup>ème</sup> siècle, il nous est possible de suivre les indices de leur présence au fin fond de Bilad Soudan, que ce soit à Jinni ou Niani, capitale du Mali, ou encore dans les centres urbains soudanais, du bassin central du fleuve Niger à l'océan atlantique au sud du fleuve Sénégal, principalement dans les deux « fout » : fout tor et fout Jelou. Il semble bien que cette large présence a incité un grand nombre de Chouyoukh du Soudan dont Abderrahmane Essaidi à considérer Massoufa comme étant le fief d'origine des Touaregs du Sahara.

Voir :

- Abderrahmane Essaidi « Histoire du Soudan », Paris 1981. Celui qui a supervisé son édition sans en modifier le contenu en le traduisant en français est « Octave Hudas » avec la collaboration de son disciple Benoît. Cha 8, p 25.
- Ahmed Ben Forto, livre sur les conquêtes du Sultan Idriss Alouma à Barno (1564-1576), Stuttgart 1987, commenté et traduit en anglais par « Derck Langi » pp 31 à 36.
- Mohamed Belou « Infak Al-Maysour Fi Tarikh Bilad Takrou », Rabat : publications de l'Institut des études africaines 1996. Etude de Bahija chadli , pp 196-199, 223 et 292.
- Cheikh Sidi Baba, « Emirats d'Idouich et de Machdouf », pp 160-161.
- Cheikh Mohamed El-Yadali, « Noussous Mine Tarikh Al-Mouritani : chiyam Az-zaouaya, Amr El-Ouali Nasser Eddine, Rissalat Annasiha », p 139.
- Lhote (H.), « Les Touaregs du Hoggar », Paris, Armand Colin, 1984, pp 11-31.

quelques éléments et données consignés dans certains écrits historiques, ou ayant trait à la géographie, il n'en demeure pas moins que les rapports du Sahara atlantique avec le Maroc étaient restés les mêmes que par le passé, autrement comment expliquer la poursuite du commerce saharien durant cette période et sa prospérité durant certaines étapes de cette période, comme c'était le cas au cours des 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> siècles, ou encore durant la première moitié du 14<sup>ème</sup> siècle ? Comment, bien plus encore, peut-on expliquer l'ordre du Sultan Mérinide aux notables des tribus du Sahara, leur enjoignant d'accompagner les émissaires dépêchés auprès de lui par les gouvernants et les Sultans du Soudan (à l'époque du Mali), ou ceux dépêchés par lui auprès d'eux, si leur autorité n'était pas effectivement établie au Sahara<sup>11</sup>.

Le même raisonnement s'applique aux correspondances entre les Saadiens et les Senghéens avant la bataille de Oued El Makhazine en l'an 1578, ou encore les campagnes des préparatifs militaires inaugurées par Ahmed El Mansour Eddehbi lors de la neuvième décennie du 16<sup>ème</sup> siècle, et qui ont porté sur les régions du sud-est du Royaume (Touat et ses régions), ainsi que sur les régions de l'Ouest allant du Souss au fleuve Sénégal<sup>12</sup>.

Les divers aspects de cette question interpellent tout analyste aux plans objectif et méthodologique, ce qui nécessite pour lever tout équivoque, une pause de réflexion sur ces deux points.

A/S'agissant du premier point, il convient de s'atteler à un phénomène historique d'une grande importance, en ce sens qu'il a marqué l'histoire du Sahara entre le 11<sup>ème</sup> et la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, et que ses conséquences étaient restées vivaces tout au long des périodes postérieures. Il s'agit de l'ampleur des

---

<sup>10</sup> Cette période correspond à l'époque du pouvoir des Almoravides, des Almohades, des Mérinides, des Wattassiyines et des Saadiens.

<sup>11</sup> Ibn Khaldoun « Al-Ibar », tome 6, p 416 et suivantes, tome 7, pp 526-528.

<sup>12</sup> Certains chercheurs pensent que tandis que les Saadiens s'intéressaient au bassin central du fleuve Niger de Bilad Soudan, les Alaouites portaient leur attention sur l'espace chenguite. On constate que les Saadiens avaient le même intérêt pour l'espace situé au sud du Souss. Il semble que la campagne exploratoire lancée dans cette région par Ahmed El-Mansour Eddehbi et qui est parvenue, croit-on, jusqu'au fleuve Sénégal, traduit l'intérêt des Saadiens pour l'espace chenguite. Le déploiement des Aaroussiynes du Souss au sud du Sahara entre le 16<sup>ème</sup> et le 17<sup>ème</sup> siècle, témoigne d'une telle orientation.

mouvements et de l'exode des tribus à travers l'espace Saharien.

Comme il est dit précédemment, les tribus Senhaja s'étaient dirigées vers le Nord (durant le 11<sup>ème</sup> siècle), particulièrement Lemtouna fondatrice de l'Etat Almoravide, tandis que Massoufa s'est déployée en direction de l'Est et du Sud-ouest (périmètre Tanbekt-Gaou), avant son avancée vers le Sud entre le 12<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> siècle, en direction des hauteurs du fleuve Sénégal et du fleuve Niger, où se trouvent les origines des tribus Manding, fondatrices de l'Etat du Mali.

Si la victoire des Massamida (les Almohades) sur Lemtouna (les Almoravides) a permis au profit de Znata, un allègement de la pression qu'elle a endurée jusqu'au milieu du 12<sup>ème</sup> siècle, l'effondrement démographique qu'a connu le Maroc des Almohades, suite à la bataille « d'Al-Iqab » en l'an 1212, a été propice à Znata pour recouvrer son prestige d'antan. Ainsi, elle s'est lancée de ses positions au Sahara vers le Maroc, et a pu mettre fin au pouvoir des Almohades, pour fonder sur ses ruines, son propre Etat en l'an 1269 environ (les Mérinides).

Et puisque les positions sahariennes des Znata s'étaient vidées de leurs populations, ou étaient sur le point de l'être, les Arabes des lieux y ont trouvé l'occasion de poursuivre leur déploiement tout au long de la rive nord du Sahara, évoluant vers l'Ouest sans grande difficulté, loin de tout affrontement sanglant<sup>13</sup>.

Dès la fin du 15<sup>ème</sup> siècle, des éléments des tribus arabes, particulièrement Hassane, avaient déjà envahi les lieux environnant le sud du Souss, avant de se lancer vers le sud au cours du 16<sup>ème</sup> siècle, pour se retrouver plus tard, en l'an 1677, face à face dans une guerre féroce avec le reste des Senhaja<sup>14</sup>,

---

<sup>13</sup> L'ouvrage Al-Ibar d'Ibn Khaldoun nous offre, particulièrement dans ses trois derniers tomes (5,6,7), des données significatives sur cette question, qui nous sont utiles pour conforter l'image que nous avons essayée de présenter sur ces mouvements humains et ces émigrations tribales.

<sup>14</sup> Les études réalisées par le chercheur Ould Saâd pour l'obtention de la maîtrise en 1982 restent parmi les plus importantes études ayant porté sur la guerre Chourboubah. Il les a publiées après les avoir peaufinées en 1994 sur 200 pages. Voir : Mohammed El-Mokhtar Ould Saâd « Guerre de Chourboubah et crise du 17<sup>ème</sup> siècle au sud ouest mauritanien », Nouakchott, Institut mauritanien des recherches scientifiques 1994. Pour plus de connaissances sur ce sujet, voir : Ahmed Jamal Ould Lahcen, « Harakat Al-Imam Nasser Eddine oua manzilatouha Mine Tarikh Al-Islam Fi Gharb Ifriquia », faculté des lettres et des sciences humaines, Tome I, Université de Nouakchott 1989, pp 5-33.

sous le commandement de El-Ouali Nasser Eddine. Cette bataille, connue sous le nom de « guerre de Chourboubah », s'est soldée par la victoire de Hassane.

C'est ainsi qu'ils ont pu asseoir leur pouvoir sur l'espace Chenguite, et que la situation sociale dans la région offrait dès lors le visage d'une hiérarchie catégorielle conforme à la nouvelle situation qui a prévalu jusqu'au début du colonialisme français et espagnol<sup>15</sup>.

Il semble que la stabilité de la situation démographique dans la région du Sahara atlantique durant le 18<sup>ème</sup> siècle de l'ère grégorienne l'ait aidé à trouver de nouveaux mécanismes pour l'organisation de l'espace au plan politique. La situation s'est ainsi ouverte progressivement à l'émergence du système de l'Emirat en tant que modèle politique embryonnaire dans la région, comme ce fut le cas pour l'Emirat d'Idouich bâti sur les vestiges des Senhaja ou encore des Emirats des Trarza et des Brakna. C'est ce qui avait permis à la région de retrouver certains de ses rôles économiques, que ce soit en direction de la région du Souss ou de celle des quelques comptoirs commerciaux ouverts par les Européens sur la côte atlantique pour l'importation de la gomme et d'un nombre réduit d'esclaves<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> La question de la répartition des fonctions aux Catégories de la société cherguite (Al-Bidani), a fait couler beaucoup d'encre. Les chercheurs divergent sur ce point. Les uns pensent qu'elle date de la période de l'Emir Almoravide Abou Bakr Ibn Omar (décédé en 1087). Les autres estiment que cette répartition est liée à la guerre de Chourboubah et ses conséquences politiques et culturelles. Sans verser dans les aspects de cette divergence des points de vue sur cette question (qui a été nourrie chez certains par les développements qu'a connus la question Amazigh et ses implications politiques et culturelles en Algérie et au Maroc durant les dernières décennies), on peut affirmer que la division en communautés de la société chenguitie qui a prévalu jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle, a concerné plusieurs catégories, dont les plus importantes sont : Hassane (les guerriers), qui monopolisent la force militaire et exercent le pouvoir politique. Les Allahma ou Znaga (Senhaja) exercent dans diverses activités économiques. Ils agissent également aux services des Hassane et des Zawaya en contre partie de la protection qu'ils leurs assurent. Voir : Ahmed Ibn Al-Amine chenguiti, « Al Wassite Fi Tarajim Oudaba chenguit ». Le Caire : librairie Al Khanji, quatrième édition 1989, p 475 et suivantes. El-Mokhtar Ould Hamed « Maoussouaât hayat Mauritania ».

**(Partie géographique)**, Beyrouth : Maison de l'Occident islamique 1994, paru aux éditions de l'Institut des études africaines, Rabat, pp 28-31. Mokhtar Ould Hamed, « Encyclopédie de la vie de Mauritanie » (histoire politique), Beyrouth : Maison de l'Occident islamique 2000, Ch. 7 et 8.

<sup>16</sup> Dans ce cadre, il importe de signaler que l'Emirat des Trarza fondée dans la zone d'Al-Qabla ou Al-Kabla, a constitué le seul Emirat surplombant l'océan atlantique et le Nil Al-fouti (fleuve Sénégal). Il a réussi, en tant que point principal d'embarquement et de débarquement des marchandises des navires européens durant les 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, à impulser l'activité commerciale avec les Européens dans la plupart des régions sahariennes avoisinantes, au Nord et à l'Est. Voir Mohamed Al-Mokhtar, « L'Emirat des Trarza et ses relations commerciales et politiques avec les Français de 1703 à 1860 », Rabat : éditions de l'Institut des études africaines 2002.

- Barry (B.), « La Sénégambie du XVe au XIXe siècle : Traite négrière, Islam et conquête coloniale », Paris, éd. l'Harmattan 1988, pp 27-44, pp 142-160.

La stabilité de la situation démographique et politique s'est répercutée également au niveau culturel, le dialecte hassani ayant vite commencé à se propager parmi les tribus du Sahara atlantique qui l'ont adopté progressivement au cours du 18<sup>ème</sup> siècle et ce, grâce à la pénétration, par le hassani arabe, des tribus des Senhaja. Ainsi, le hassani est-il devenu, dès la moitié du siècle suivant, l'outil principal de communication entre les tribus de la région. Parallèlement, la sollicitation par les tribus sahraouies de l'honneur de se prévaloir de l'appartenance à la lignée du Prophète et à l'ascendance arabe en général a pris de l'ampleur, ces aspirations étant devenues manifestement un sujet de polémique au sein de la majorité d'entre elles même si certaines parmi ces tribus se sont distinguées en marquant leur attachement à leur origine senhajie authentique, à l'image de la tribu de Tendgha.

Ce qui serait intéressant de signaler concernant le volet politique, est que le territoire du Sahara atlantique a toujours constitué un espace de transit vers le Soudan et que la situation y a, durant plusieurs siècles, évolué de manière négative ou positive selon l'attrait exercé sur les voies reliant les deux flancs du Sahara. Les chefs du mouvement mourabiti ont bien assimilé cette dynamique, ce pourquoi, ils ont orienté leur mouvement vers le nord (Marrakech).

Dans ce même contexte, il importe de relever que le système de l'Emirat, qui s'est développé au sud du pays Chenguit suite à la stabilisation de la situation démographique, a en fait connu une extension et une évolution tout au long du fleuve Sénégal comme ce fut le cas pour les Emirats des Trarza ou des Brakna qui se sont inspirés, dans leur fondement et leur évolution<sup>17</sup>, du modèle makhzénien marocain. Cette observation

---

<sup>17</sup> Après son avènement à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, la dynastie Alaouite a œuvré, sous le règne de Moulay Ismaïl, à la réinstauration du prestige de l'Etat marocain sur les confins du Sahara, mais les moyens à sa disposition ne lui permettaient guère d'y asseoir sa domination avec toute la fermeté requise. En outre, le début de l'intervention européenne, tant directe que larvée, et les manœuvres des Etats colonialistes durant le 19<sup>ème</sup> siècle, ont généré de nouvelles difficultés pour le Makhzen et en ont paralysé les mouvements. La perception du Maroc par les gens du Sahara est cependant restée marquée par leur fidélité à la Beyaa (serment d'allégeance) qui les liait au trône alaouite. Nombreux sont les Foukaha et Ouléma du pays Chenguit à s'être déplacés auprès des Sultans alaouites pour réaffirmer la Beyaa, solliciter un conseil scientifique ou pour d'autres raisons. Dans ce même contexte, il est à signaler que l'adoption du surnom de Nasser Eddine par un chef lors de la guerre de Charboubah constitue en fait une tentative de se comparer à Youssef Ben Tachfine qui avait auparavant adopté le même surnom. Voir : Mohamed Manouni, « Aspects de l'éveil du Maroc moderne ». Beyrouth : Maison de l'occident islamique, et Casablanca : société d'édition et de distribution des écoles 1985, Partie I, pp 50-61, Partie II, pp 167-232.

et d'autres ainsi que des faits en rapport avec l'histoire du Sahara, nous démontrent la difficulté, voire l'impossibilité, de l'émergence d'un système politique dans la région<sup>18</sup>. L'un des Foukaha de la région, Mohamed Al-Mami Al-Boukhari (décédé en 1875), a saisi la portée de la question en abordant la problématique de l'autorité du point de vue de la Charia, dans sa dimension régionale, au pays Chenguit.

Il a exprimé cette idée en disant : « Nous sommes des gens de campagne, dans une phase de jugements, entre les Provinces ismailia et Boussyabia »<sup>19</sup>. La même déduction ressort d'un récit fait par Ibn Batouta lors d'une escale dans l'une des zones salines du Sahara lorsqu'il affirmait qu'« en dépit de l'infime dimension de la tribu de Taghaza, les transactions s'y opèrent par le biais de quintaux et de quintaux de +tibr+ (l'or a l'état brut) »<sup>20</sup>.

Eu égard à la vastitude des prolongements de l'espace saharien, ainsi qu'à l'austérité de sa nature, il était difficile, voire impossible, pour le Makhzen marocain d'y asseoir, avant l'intervention colonialiste, son assise par la force militaire qui imposerait la souveraineté de l'Etat, ou par des moyens

---

<sup>18</sup> La plupart des chercheurs voient aujourd'hui dans la sollicitation croissante par les tribus senhajies de la lignée arabe après la guerre de Charboubah, l'expression d'une volonté de substituer aux échecs politiques répétitifs, la communauté d'origine avec son soubassement : la communauté culturelle. Voir : Mohamed Saleh ben Abdelwahab Nassiri (décédé en 1271 de l'Hégire) « Al-housswa al-bissania fi ilm al-anssab al hassania ». Présentation : Azyad Bih Ould Mohamed Mahmoud et Sid Ahmed ben Ahmed Salem. Nouakchott : éditions de l'Institut mauritanien de recherche scientifique 1998, pp 25-28. Celui qui voudrait faire une lecture succincte sur les relations profondes qui unissaient le Sahara au Maroc sous le règne de Moulay Ismail ou qui souhaiterait en saisir les dimensions humaines enracinées dans l'histoire, peut lire le dialogue qui a eu lieu entre Moulay Ismail et l'un des notabilités du Sahara, tel que rapporté par l'auteur d'Al-housswa al-bissania, p. 155. Dans le même ouvrage, on peut s'arrêter sur une remarque revêtant une signification profonde au niveau de la démarche entreprise pour interroger le conscient et le subconscient sahraoui dans sa relation avec le Maroc. Elle révèle que la majorité des dates auxquelles Mohamed Saleh Nassiri a fait référence en évoquant les événements relatés dans son ouvrage, s'appuyait principalement sur la succession des dynasties régnantes au Maroc, depuis les Mérinides jusqu'aux Alaouites. Dans ce cadre, nous évoquons l'expression « Sahraouité du Maroc » lancée par certains hommes politiques marocains et dont les médias se sont fait le relais, mais dont le champs de diffusion s'est sitôt réduit du fait de l'adhésion du Maroc à la dynamique et aux dispositions de l'Initiative nationale pour le développement humain lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en mai 2005. L'expression a ensuite complètement disparu après la dernière proposition de Sa Majesté visant à trouver une solution politique négociée à la question du Sahara.

<sup>19</sup> Mohamed Al-Mokhtar Ould Essaad, « L'Emirat des Trarza », p 310. L'expression « phase de jugements » fait allusion à l'absence du Sultan et signifie une période de « siba » (anarchie) en hassani, ce qui équivaut à dire que ladite expression signifie « pays de siba ».

Par Provinces ismailia et Boussyabia, il est fait référence à l'expérience Alaouite au Maroc sous le règne de Moulay Ismail (1672-1727) et l'expérience de l'Etat Mamia (1776-1809) à +Fout Tor+ situé sur la rive gauche du fleuve Sénégal.

<sup>20</sup> Ibn Batouta, « Touhfât Annouddar fi Ghraibi Al-Amsar et Ajaibi Al-Asfar », Beyrouth : Arrissalat, 1985. Présenté et commenté par Al-Moutasser Kettani, Partie II, p 773.

parallèles comme c'est le cas à Marrakech ou à Fès (représentant du Sultan, justice, Hisba, etc).

C'est pourquoi les moyens d'établissement de liens se sont limités à la Beyaa, aux Dahirs de nomination des juges, à l'utilisation des conventions signées entre le Maroc et les Etats européens en vue de les sensibiliser à l'autorité de l'Etat, ou à d'autres instruments diplomatiques tel le cautionnement des Chioukh des tribus<sup>21</sup>.

Bref, quiconque chercherait des frontières politiques au Maroc avant la période coloniale pour lui renier ses prolongements naturels sahariens, ne ferait en fait que verser dans la légèreté ou chercherait tout simplement à dissimuler l'aspect central de la question: la nécessité de présenter des remerciements aux puissances coloniales pour avoir accordé à la plupart des Etats émergents d'Afrique du Nord des frontières artificielles dessinées par des chefs militaires dans leurs bureaux à Paris, Rome ou Londres.

Il est évident qu'un tel penchant existe chez nombre de dirigeants politiques opposés aux droits historiques du Maroc, désireux de jeter le voile sur l'exception marocaine, (celle d'un pays qui, à travers l'histoire, a été, en maître de lui-même, l'artisan unique de ses frontières politiques (de Zallaqa à Isly, puis à la Marche Verte) sans que nul ne lui en fait cadeau<sup>22</sup>.

B/Quant au deuxième aspect relatif à la problématique méthodologique que pose l'évocation historique du Sahara, il réside dans la nature même des fondements de la culture

---

<sup>21</sup> En dépit des moyens et technologies évolués dont disposaient les puissances coloniales (armée conventionnelle professionnelle, arsenal de guerre moderne dont des avions militaires), la France et l'Espagne n'ont pu jusqu'à la quatrième décennie du 20<sup>ème</sup> siècle, asseoir leur domination sur la zone du Sahara s'étendant de Souss et Draa au fleuve Sénégal, au sud. Cet état de fait montre clairement les difficultés auxquelles le Makhzen marocain était confronté pour asseoir son autorité sur les provinces sahariennes au sud. Eu égard à la profondeur historique qui marquait la pensée politique de feu Sa Majesté Hassan II, que Dieu l'ait en Sa Sainte Miséricorde, le regretté Souverain a conféré à cet aspect, en dépit de l'insuffisance des ressources de l'Etat, une importance extrême, et s'est beaucoup occupé du développement économique et social des provinces sahariennes depuis leur récupération en 1975. En y s'attelant, il a mené une expérience pionnière en matière de consolidation du concept de l'Etat et de sa souveraineté. Il semble même que de nombreux dirigeants politiques en Afrique aient saisi l'importance de cette expérience et ses portées positives. L'expérience marocaine est ainsi devenue un modèle dont un grand nombre d'entre eux, parmi lesquels les dirigeants algériens actuellement, s'inspire dans leur politique. Voir annotation n°1.

<sup>22</sup> Voir : Mohamed Manouni, « Aspects de l'éveil du Maroc moderne ». Beyrouth : Maison de l'Occident islamique, et Casablanca: société d'édition et de distribution des écoles 1985. Partie I, pp 50-61, Partie II, pp 167-232.

dominante au Sahara, laquelle puisait son dynamisme et sa vitalité de la culture orale.

Il découle de cette constatation que de nombreuses considérations doivent être prises en compte au moment d'aborder l'histoire du Sahara dont la plus importante est que nous ne nous trouvons pas devant des témoignages locaux consignés par écrit et, donc, de nature à être incorporés dans la production de la culture savante pour connaître la situation et l'évolution de l'histoire de la région dans ses différentes phases.

A l'exception de la période du récit (Arriwaya) marocain qu'Ibn Khaldoun a tenté de compiler dans le Kitab Al-Ibar (Le livre des exemples) à la fin du 14<sup>ème</sup> siècle, les cinq siècles qui se sont succédés jusqu'au 20<sup>ème</sup> siècle, n'ont pas enregistré, au plan local, de production en matière de connaissances historiques qui mériterait d'être signalée, exceptés les témoignages légués par Al-Yadali (décédé en 1753) à travers lesquels il avait essayé de relater la conduite du Wali Nasser Eddine et la défaite de ce dernier face aux arabes de Hassane, outre certaines indications sur la situation et les traditions des tribus locales<sup>23</sup>.

En contrepartie, le récit ibérique, puis européen en général (hollandais, français, danois et britannique) s'accapare la majorité et les plus importantes parmi nos références sur le Sahara atlantique entre la moitié du 15<sup>ème</sup> siècle et le début du 20<sup>ème</sup>. Dans le récit européen, l'on peut distinguer entre deux phases : la première a duré jusqu'à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle et était marquée par la prospection dans la zone s'étendant de Tarfaya (Cap Jouby) au fleuve Sénégal, suivie d'une phase d'édification de certains centres et comptoirs modestes sur les côtes à des fins de commerce. En dépit de l'intérêt accordé par le récit européen, durant cette phase, aux questions intéressant le commerce et les échanges commerciaux, particulièrement les

---

<sup>23</sup> Cette léthargie au niveau documentaire avait des conséquences très négatives sur la mémoire sahraouie baidanie. Ainsi, l'on pensait que l'Emir Abou Bakr Ibn Omar était originaire du Maroc d'où il a rejoint le Sahara comme l'avait fait Abdellah Ibn Yassine. Les mêmes soucis et préoccupations au sujet de la médiocrité de la documentation historique relative au Souss et ses régions ont été exprimés par le Fakih Tamnarti (décédé en 1650). Voir Cheikh Sidi Babah, « Emirats d'Idouich et Machdhouf », pp 111, 178, Abou Zayd Abderrahmane Tamanarti, « Al-Fawaid Al-Jamma fi Isnad Ouloum Al-Oumma », Casablanca: éditions Sentissi, 1999, préparation : Mohamed Ben Haidallah Roudani, Analyse : El Yazid Er-radi, p. 67.

tentatives visant à sonder les perspectives et les possibilités de troquer des chevaux contre des esclaves, outre le besoin d'acheter de l'eau, les informations fournies ne concernaient que les zones côtières à l'exclusion des autres.

Ainsi, pouvons-nous dire que les tendances reflétées par le récit européen revêtaient un caractère factuel et sélectif, ne pouvant en aucun cas nous aider à cerner l'histoire de la région.

L'évolution qu'a connue le commerce tripartite entre les trois continents : Europe, Afrique et Amérique, notamment au niveau du négoce des esclaves, s'est traduite pour les puissances européennes, durant la deuxième moitié du 18<sup>ème</sup> siècle, par la nécessité de prospector les espaces sahariens intérieurs pour y sonder les opportunités de commerce sur la base de données plus précises.

Ainsi, de nombreuses villes de la côte méditerranéenne, de Tripoli ouest à Tanger, ont-elles constitué des points d'entrée essentiels pour les expéditions européennes en partance pour les zones intérieures du Sahara. De même, l'enclave française de Saint-Louis, qui se trouve à l'embouchure du fleuve Sénégal, a connu une vitalité extrême suite aux nouvelles tendances à la prospection manifestées par les Européens durant les 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles de l'ère grégorienne.

Le contexte ne permet pas d'aborder les différentes expéditions ou de relater toutes les informations qu'elles ont permis de récolter. Mais ce qui est important de signaler à ce sujet, est que les informations se rapportant à cette période avaient essayé de présenter tout ce qui est de nature à servir le commerce européen ou la propension à la domination coloniale. Entre ces deux considérations s'intègrent des informations sur l'espace du Sahara atlantique aux niveaux humain et géographique.

Toutefois, le résultat général, dans ses différentes dimensions, n'apporte pas un aperçu historique utile même si un certain éclairage a été fait sur des événements précis (comme la guerre de Charboubah ou les attaques des tribus du

Sahara contre les comptoirs d'échanges commerciaux). Le récit européen traduit, en outre, le point de vue de l'Autre<sup>24</sup>.

Il est clair qu'une telle situation constitue une source d'embarras pour le chercheur désireux de se pencher sur l'histoire du Sahara atlantique. Il se trouve ainsi entre la vision (européenne) sélective et même parfois superficielle de l'Autre, ou encore devant une rareté manifeste des données référentielles écrites pouvant faire partie de la culture savante.

Quant à la troisième voie, elle nous mène directement au récit oral (la mémoire Baidanie), sachant que l'Organisation des Nations Unies et le Droit international ne reconnaissent que les documents écrits et marqués d'un sceau.

Le récit oral local jouit d'une valeur référentielle de premier ordre, mais, en considération des caractéristiques qui lui sont propres, il requiert une étude méthodologique qui nous enseignerait sur la manière d'y recourir et d'en tirer profit.

Il est à remarquer à cet égard qu'un grand nombre de chercheurs académiciens parmi les fils du Sahara et autres, le méconnaît à bon escient ou, du moins, met les données qu'il révèle en parallèle avec celles qui nous sont fournies par les traces écrites.

Ils les soumettent ainsi aux règles convenues en matière de traditions de critique appliquées à la culture de l'écrit alors que la démarche visant à étudier et à interroger le récit oral suppose d'autres outils et méthodes qui, souvent, n'ont rien à avoir avec les méthodes de la culture de l'écrit<sup>25</sup>.

En résumé, si l'examen de la question du Sahara au plan politique nous amène nécessairement à faire référence à des données à caractère historique et à les prendre comme

---

<sup>24</sup> L'un des chercheurs mauritaniens a tenté de remonter l'histoire du pays Chenguit à travers les expéditions européennes. Mais en dépit des énormes efforts déployés, sa méconnaissance des difficultés inhérentes à l'antagonisme existant entre les traditions de l'écrit et celles de la culture orale locale, a limité l'efficacité de la méthodologie sur laquelle il s'est basé pour son étude. Voir : Mohammadou Ben Mohammedhen, « la société Baidanie au 19<sup>ème</sup> siècle » (lecture dans les expéditions de prospection françaises), Rabat : éditions Institut des études africaines 2000.

<sup>25</sup> Voir : Ahmed A-Choukri, « Les témoignages soudanais et leur conception de la réalité politique locale jusqu'au 18<sup>ème</sup> siècle », thèse de doctorat d'Etat, faculté des lettres de Rabat 2006, Chapitre I, pp 70-86, Chapitre IV, pp 180-228.

fondement pour se faire une idée claire de la réalité, les instruments juridiques de l'Organisation des Nations Unies, même en constituant un cadre général de gestion des affaires de la politique internationale, peuvent, par l'exclusion de leurs comptes de la dimension profonde de l'histoire et le traitement des dossiers sur la base de simples considérations politiques de l'instant, nous conduire à des drames sans fin, ni limite.

La tragédie que les Sahraouis vivent à Tindouf et celle dont Timor oriental souffre aujourd'hui nous éclairent sur la nécessité de s'intéresser à la profondeur et à la gravité de tels dérapages. Tout pays qui respecterait son histoire, son avenir et ses responsabilités envers son peuple et ses voisins, se doit d'assumer les conséquences de ses décisions.

A cet égard, l'Algérie qui réclame l'application du droit à l'autodétermination, parraine cette idée dans les forums internationaux comme si c'était l'une de ses inventions politiques, et qui a tant établi le lien entre la question du Sahara marocain et celle de Timor oriental, est absente sur le terrain.

Elle n'a en effet envoyé, ne serait-ce qu'un seul soldat, pour arrêter l'effusion de sang à Dili, la capitale de Timor oriental, comme elle n'est pas intervenue pour l'assistance des populations par le biais d'aides alimentaires ou financières. Elle s'est plutôt abstenue laissant les protagonistes s'entretuer<sup>26</sup> et s'est débinée après s'être enorgueillie de sa décision soutenant le droit à l'autodétermination de la province de Timor oriental. Existe-t-il dans cette conduite quoique que ce soit qui puisse servir la sécurité ou la paix régionale et mondiale ?

La plupart des indicateurs politiques qui ont remonté dernièrement à la surface au sujet de la question du Sahara marocain tentent, selon la logique algérienne, d'établir une similitude avec la situation prévalant au Timor oriental.

---

<sup>26</sup> Depuis la mi-mai dernier, les médias internationaux rapportent des informations et des images atroces de la situation dramatique prévalant au Timor oriental. Un grand nombre de personnes (plus de 90.000) ont entrepris un exode vers les régions sécurisées sous contrôle de la force militaire internationale relevant de l'ONU. Les analystes sont d'accord pour considérer que la situation actuelle est beaucoup plus grave que ce qu'elle l'était avant que Timor oriental ne devienne indépendante de l'Indonésie au début du 3<sup>ème</sup> millénaire (Chaîne satellitaire arabe Al-Jazeera 29 mai 2006).

La question qui s'impose à cet égard est la suivante : si l'Algérie devait poursuivre son jeu politique contre le Maroc et l'unité du Maghreb arabe, et qu'une guerre tribale venait à éclater, interviendra-t-elle pour assumer ses responsabilités en tant qu'Etat ? S'occupera-t-elle plutôt de ses affaires et tournera-t-elle le dos comme elle l'a fait pour le Timor oriental ? ou tirera-t-elle profit de l'expérience de ce dernier (qui a s'est fait aider par des éléments de l'armée portugaise) et réclamera-t-elle l'intervention des anciennes puissances coloniales (Espagne) pour préserver la sécurité dans la région ?<sup>27</sup>.

.../...

---

<sup>27</sup> N'oublions pas qu'après le déclenchement de la crise entre le Maroc et l'Espagne à propos de l'île Leïla, le secrétariat général de la Ligue arabe a exprimé son soutien au Maroc au moment où l'Algérie a été le seul pays arabe à appuyer l'Espagne et à être aux côtés de l'Union européenne contre le Maroc.